

## ***POUR UNE RÉELLE ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN AUX USAGERS HANDICAPÉS !***

À l'occasion des réunions avec les élus du Grand Dijon et la Direction de DIVIA, le CDTHED est intervenu à maintes reprises pour demander une réelle accessibilité des transports en commun aux usagers handicapés. En effet, même si depuis plusieurs années nous observons quelques améliorations (annonces sonores à destination des non-voyants), force est de constater que bien des choses sont encore à faire.

### ***TRANSPORTS EN COMMUN ORDINAIRES***

De plus en plus de bus à plancher bas assurent le transport des usagers dijonnais et de son agglomération, mais trop peu de véhicules disposent de rampes d'accès. Les usagers handicapés en fauteuil roulant et les enfants en poussette restent donc exclus. Le réseau dijonnais accuse ainsi un énorme retard sur le réseau grenoblois (tramway, autobus, arrêts de bus), aujourd'hui accessible à plus de 95 %.

À Dijon, le marquage des places réservées dans les bus est effectué à l'aide d'autocollants, qui sont fréquemment arrachés. Le CDTHED demande la pose de plaques métalliques, mais la Direction de DIVIA ne veut rien savoir !

### ***SERVICE SPÉCIALISÉ DIVIACCES***

Depuis 1983, les usagers handicapés peuvent bénéficier d'un service de transport spécialisé pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite), par taxis ou véhicules adaptés, qui dessert l'ensemble des communes du Grand Dijon. Mais c'est un véritable parcours du combattant : la Commission chargée d'attribuer ou non le droit à l'utilisation de ce service ne prend pas toujours en compte les problèmes particuliers de chaque handicap. Pourtant, le Président de la Commission a déclaré au CDTHED, lors d'une entrevue, le 22 février 2011, qu'il est procédé à l'examen « au cas par cas »...

Ajoutons qu'en cas de rejet de la demande par la Commission, aucun recours n'est possible, ce qui est illégal. La personne handicapée ne peut que déposer un nouveau dossier... Une de nos adhérentes, atteinte de narcolepsie, en est à sa quatrième demande ! Une autre de nos adhérentes est également exclue de l'accès au service parce qu'elle n'habite pas dans le Grand Dijon... Il s'agit d'une véritable discrimination : on ne demande pas aux usagers valides un justificatif d'adresse pour monter dans les bus !

Face aux refus obstinés des élus et de la Direction de DIVIA de prendre en compte les demandes légitimes des usagers handicapés, le CDTHED a décidé de s'adresser à M. François REBSAMEN, président du Grand Dijon, pour demander la satisfaction des revendications suivantes :

- Équipement de tous les autobus avec des palettes permettant l'accès des UFR (Usagers en Fauteuil Roulant).
- À l'intérieur de chaque bus, création systématique de 2 emplacements UFR et amélioration des places assises réservées aux usagers prioritaires (handicapés, femmes enceintes...) : marquage par des plaques métalliques, pose d'accoudoirs relevables.
- Aménagement systématique des arrêts de bus, pour tous les types de handicap, comme à Grenoble.
- Mise en place de bandes podotactiles à proximité des arrêts de bus afin de guider les aveugles et malvoyants.
- Le service DIVIACCES doit être accessible à tous les usagers handicapés qui ne peuvent pas utiliser régulièrement les transports en commun ordinaires dans les mêmes conditions de confort et de sécurité que les valides. Arrêt de la discrimination sur le lieu d'habitation.
- Possibilité de réserver les taxis-bus et les transports adaptés également le samedi et le dimanche pour l'amélioration de la vie sociale et culturelle (actuellement la réservation se fait du lundi au vendredi).

**LE DROIT AUX TRANSPORTS EST UN DROIT POUR TOUS, C'EST UN DROIT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ! NOUS APPELONS TOUS LES USAGERS À SIGNER CETTE PÉTITION.**

.../...

***PÉTITION adressée à M. François REBSAMEN, Président du Grand Dijon, ainsi qu'aux autres élus concernés, pour la satisfaction des revendications suivantes :***

- Équipement de tous les autobus avec des palettes permettant l'accès des UFR (Usagers en Fauteuil Roulant).
- À l'intérieur de chaque bus, création systématique de 2 emplacements UFR et amélioration des places assises réservées aux usagers prioritaires (handicapés, femmes enceintes...) : marquage par des plaques métalliques, pose d'accoudoirs relevables.
- Aménagement systématique des arrêts de bus, pour tous les types de handicap, comme à Grenoble.
- Mise en place de bandes podotactiles à proximité des arrêts de bus afin de guider les aveugles et malvoyants.
- Le service DIVIACCES doit être accessible à tous les usagers handicapés qui ne peuvent pas utiliser régulièrement les transports en commun ordinaires dans les mêmes conditions de confort et de sécurité que les valides. Arrêt de la discrimination sur le lieu d'habitation.
- Possibilité de réserver les taxis-bus et les transports adaptés également le samedi et le dimanche pour l'amélioration de la vie sociale et culturelle (actuellement la réservation se fait du lundi au vendredi).

<b>NOM, PRÉNOM</b>	<b>PROFESSION, QUALITÉ</b>	<b>ADRESSE POSTALE, TÉLÉPHONE, COURRIEL</b>	<b>SIGNATURE</b>

**Adresse de retour : CDTHED - 27, Avenue Édouard BELIN – 21000 Dijon  
Tél : 03 80 41 84 89 – Fax : 03 80 42 89 05 – Courriel : [antenne21@cdthed.fr](mailto:antenne21@cdthed.fr)**